

## Concours général des lycées

---

# Rapport de jury Sciences économiques et sociales session 2010

## Classe terminale ES

Rapport de Martine BOLLIGER, Inspectrice pédagogique régionale,  
Présidente du jury

Février 2011

## RAPPORT DE JURY

---

Trois prix et trois accessits ont été décernés pour cette session 2010. 524 candidats se sont inscrits. 452 ont effectivement composé (contre 548 pour la session 2009).

### Comment aborder le concours général ?

L'épreuve du concours général a, par rapport à la dissertation du baccalauréat, trois particularités qu'il convient de présenter de manière liminaire.

Tout d'abord, le candidat ne dispose pas de documents pour guider sa réflexion. Cette première spécificité du concours général exige un effort particulier de mémorisation des connaissances acquises tout au long du cycle terminal, dans le cadre de l'enseignement des sciences économiques et sociales et par des lectures personnelles. Toutefois, si, lors de chaque session, le jury a la satisfaction de constater que certaines copies révèlent une culture disciplinaire et générale remarquable, les élèves de Terminale ne doivent pas en conclure qu'un savoir encyclopédique est attendu d'eux au concours général. Il est donc opportun de rappeler que l'épreuve du concours général est accessible aux élèves qui ont des connaissances solides, qui maîtrisent les démarches intellectuelles exigibles au baccalauréat et qui s'expriment avec aisance en respectant les règles de l'orthographe et celles de la syntaxe.

Les sujets du concours général ont une deuxième particularité : ils portent sur des problématiques larges. La consultation des sujets, notamment ceux posés depuis une dizaine d'années, montre que deux types de formulation reviennent fréquemment : les candidats doivent analyser un problème ou bien mettre en relation deux concepts. On ne saurait toutefois en inférer l'existence de règles qui limiteraient les modes de questionnement. Les sujets portent évidemment sur les champs des disciplines qui constituent les sciences économiques et sociales : science économique, sociologie et science politique.

Enfin, les candidats doivent s'attendre à ce que le libellé du sujet se démarque des intitulés des programmes ou des formulations retenues pour les épreuves du baccalauréat, même si le sujet exige la maîtrise des connaissances et des savoir-faire acquis en classe. Cette troisième particularité se vérifie pleinement pour cette session 2010. La présence dans le libellé du sujet du terme « mythe » doit inciter le candidat à construire un questionnement personnel se différenciant sensiblement de celui qu'il concevrait pour une dissertation du baccalauréat.

### Le sujet de la session 2010 : La mobilité sociale en France depuis le milieu du XXe siècle : mythe ou réalité ?

La dissertation du concours général obéit au cahier des charges de toute dissertation de sciences économiques et sociales. Répondre à la question posée par le sujet revient à produire une démarche, mobiliser des connaissances et respecter des exigences formelles.

#### La démarche

Le sujet, formulé à la forme interrogative, est en lien direct avec les programmes de première et de terminale. Il donne le cadre spatio-temporel de l'analyse. Toutefois, au-delà de son apparente simplicité, le libellé du sujet exige un examen très attentif qui sera déterminant pour apporter une réponse pertinente à la question posée.

Le sujet de cette session autorise deux types d'approche, également recevables, sous réserve que le choix opéré par le candidat soit clairement explicité et justifié dans l'introduction.

**Une première approche du sujet** consiste à interpréter la notion de mobilité sociale dans sa dimension la plus restrictive, à savoir un parcours individuel d'ascension ou de promotion sociale. Le terme de mythe, présent dans la question posée, peut tout à fait justifier cette approche si on l'associe au mythe de l'élitisme républicain. Le candidat qui emprunte cette direction est naturellement amené à analyser les modalités de distribution des positions sociales les plus convoitées et donc à se demander si la société française est réellement démocratique (au sens toquevillien du terme). Il peut développer une argumentation privilégiant une réponse plus ou moins optimiste. L'interprétation du sujet, que l'on pourrait qualifier d'optimiste, conduit le candidat à se demander si les parcours individuels d'ascension sociale sont plus difficiles aujourd'hui qu'hier. En revanche, l'approche exprimant un point de vue pessimiste consiste pour le candidat à montrer que l'espoir d'une promotion sociale est un leurre destiné à pérenniser la reproduction sociale.

Quelle que soit l'interprétation retenue par le candidat, celui-ci doit, dans un premier temps, mettre l'accent sur la tension croissante entre le fondement égalitaire de la société française et la réalité des inégalités dans l'accès aux positions sociales les plus prisées en France. Cette première étape l'amène progressivement à questionner la notion de justice sociale : selon quels critères distribuer les places sociales dans une société juste ? Faut-il privilégier le mérite individuel ou bien créer les conditions favorables à une véritable égalité des chances, en agissant notamment sur les « handicaps » liés à la naissance ?

Le candidat doit ensuite analyser le rôle des instances de la mobilité sociale et en premier lieu celui de l'école (instance au service de l'égalité ou instrument de reproduction des inégalités ?), sans oublier cependant d'identifier les obstacles à la fluidité sociale (notamment : la famille, l'homogamie, la transmission du patrimoine, les discriminations, le phénomène de « ghettoïsation » etc..). Une réflexion sur les dispositifs destinés à instaurer une véritable fluidité sociale (notamment : « discriminations positives » pour l'accès à l'emploi ou au système scolaire), prenant appui sur des exemples bien choisis et puisés dans l'actualité, constituerait ainsi le terme logique de l'argumentation.

**Une deuxième approche du sujet** consiste à élargir la perspective et à donner à la mobilité sociale une dimension qui dépasse l'aspect individuel et ascensionnel du phénomène et qui intègre des aspects plus complexes. Cette approche renvoie à la définition donnée en 1927 par P. Sorokin, selon lequel la mobilité correspond aux phénomènes de déplacements d'individus dans l'espace social. Le questionnement posé par le candidat dans cette perspective peut s'organiser ainsi : *quelle est la réalité et quelle est l'intensité des déplacements sociaux en France depuis un demi-siècle ? quelle est la véritable nature de ces déplacements ?*

Il induit la description et l'illustration de nombreuses configurations de mobilité : mobilité nette, mobilité structurelle, trajets courts, trajets longs, mobilité verticale, mobilité horizontale, mobilité descendante, mobilité intergénérationnelle et mobilité intragénérationnelle. Ces différentes configurations permettent d'intégrer, dans l'analyse, les effets des transferts de population active d'un secteur à l'autre, les changements de catégories sociales entre les générations mais à statut social équivalent, les changements professionnels en cours de carrière (mobilité professionnelle) et aussi les situations de déclassement correspondant à une véritable régression sociale. Le candidat doit s'interroger évidemment sur le caractère démocratique de la société française en prenant en compte les flux de mobilité nette ascendante, mais il doit aller plus loin en montrant qu'une forte mobilité sociale peut s'accompagner de phénomènes de déclassement donc de régression sociale ou s'accommoder

de la présence d'importantes inégalités économiques et sociales. Dans ce deuxième type d'approche l'analyse insiste sur le caractère imparfait et inabouti de la dimension démocratique de la société française.

### **Les connaissances appréciées par le jury**

On ne reviendra pas sur les attentes du jury en ce qui concerne la définition des différents types de mobilité et leur illustration par des exemples pertinents. De même la présentation des outils d'analyse de la mobilité sociale (tables de mobilité, tables de destinée, tables de recrutement), leur mobilisation (lecture des données, de la diagonale et des marges, confrontation avec une table de mobilité parfaite), l'évocation de leurs limites (notamment : rareté des données prenant en compte la PCS des femmes ou les recompositions familiales, incidence du nombre de PCS retenues par la nomenclature, non-prise en compte des déplacements intra-catégoriels, appel à la mémoire des enquêtés dans la reconstitution de leur parcours professionnel) et la référence à des valeurs significatives du degré de mobilité sociale sont bienvenues au concours général comme d'ailleurs au baccalauréat.

En ce qui concerne les auteurs, et sans prétendre à l'exhaustivité, voici quelques références qui peuvent être mobilisées pour traiter le sujet de manière pertinente :

- A. de Tocqueville : notion de démocratie, d'égalité des conditions, de passion pour l'égalité
- J. Rawls : notion de justice sociale
- A. Sen : approfondissement de la notion de justice
- K. Marx : classe sociale, privilège de classe, illusion démocratique, nécessité révolutionnaire, extinction des classes dans les modes de production post-capitalistes
- P. Bourdieu : inégalités dans la dotation en capital (économique, social, culturel), reproduction des inégalités, rôle de l'école dans la reproduction des inégalités
- R. Boudon : explication des mécanismes d'inégalité des chances, notamment à l'école, effet de composition, effet de dominance
- Le paradoxe d'Anderson
- H. Mendras : moyennisation de la société française
- Baudelot, Establet, Dubet, Duru-Bellat : travaux sur l'école
- L. Chauvel : outils de mesure des inégalités
- E. Maurin : la peur du déclassement ou le paradoxe de la société française

Comme cela est régulièrement indiqué dans le rapport du concours général, ce n'est pas l'abondance des références qui importe mais la pertinence de leur mobilisation.

La dimension chronologique du sujet mérite d'être soulignée mais elle ne saurait constituer un élément structurant du devoir. En effet, la distinction de sous-périodes (« Trente glorieuses » et « Trente piteuses ») ne permet pas de séparer ce qui relève des limites intrinsèques du système méritocratique français (absence d'une réelle égalité des chances, en particulier dans le domaine scolaire, quelle que soit la période envisagée) de ce qui est lié au contexte économique (ralentissement de la mobilité structurelle dû à la crise économique). Cette dimension chronologique exige par ailleurs que les références aux analyses théoriques (notamment l'ouvrage de P. Bourdieu, *Les héritiers*, publié en 1964) ou aux politiques de lutte contre les inégalités (les interrogations sur les nécessaires discriminations positives datent des années 2000 en France) soient correctement repérées et datées.

## **Les règles formelles**

Il va sans dire que la dissertation exige le respect de règles formelles, permettant au candidat de montrer sa maîtrise de la langue française, de structurer son argumentation et de guider la lecture de sa copie.

Le devoir doit donc comporter une introduction qui amène progressivement le plan choisi pour structurer l'argumentation et qui comporte plusieurs éléments (accroche, cadrage, définition succincte mais précise des termes du sujet, reformulation de la problématique, annonce de plan).

Les parties doivent être subdivisées en sous-parties et les sous-parties en paragraphes. Des transitions doivent rythmer le passage entre les parties, mais aussi entre les sous-parties. La conclusion doit comporter deux éléments : synthèse de l'argumentation et ouverture sur une problématique plus large. Une matérialisation aisément identifiable des parties, sous-parties, paragraphes et transitions de même qu'une écriture et une encre parfaitement lisibles impressionnent favorablement le jury.

Le jury est également attentif à l'équilibre quantitatif et qualitatif des parties, à la progression de la pensée, à la présence, dans l'argumentation, d'explications, d'analyses théoriques et d'illustrations, à la capacité du candidat à mobiliser le vocabulaire spécifique des SES et à s'exprimer d'une manière simple, précise et fluide.

## **La maîtrise de la langue**

Une syntaxe et une orthographe irréprochables sont attendues. Sur ce point précis le jury constate d'année en année qu'une proportion non négligeable de copies révèle une maîtrise insuffisante de la langue. Ce constat l'a conduit à ne pas récompenser des copies dont le contenu était satisfaisant mais dont l'expression laissait à désirer.

## **Les défauts principaux relevés dans les copies**

Le candidat ne traite pas le sujet soit parce qu'il a lu le libellé trop rapidement soit parce qu'il le reformule dans une direction lui permettant d'optimiser ses connaissances. Ce défaut d'attention ou de rigueur conduit par exemple certains candidats à traiter un sujet de leur choix, portant sur l'évolution des inégalités depuis 1945, la moyennisation de la société française, l'inégalité des chances, l'école face aux inégalités ou le rôle de l'État dans la lutte contre les inégalités. Il s'agit là d'une marque de désinvolture qui est inacceptable au concours général.

Le candidat ne définit pas de manière précise les concepts essentiels du sujet (mobilité sociale, mythe) et n'intègre pas dans son argumentation les différents types de mobilité.

Des erreurs conceptuelles sont parfois commises, notamment en ce qui concerne la définition des différents types de mobilité. La mobilité sociale est parfois assimilée, à tort, à la seule mobilité ascendante, voire à un droit à l'ascension sociale qui serait reconnu à tous en raison du caractère démocratique de la société française. La mobilité nette est présentée comme une mobilité choisie et la mobilité structurelle comme une mobilité subie.

Certains candidats font une présentation idyllique des Trente glorieuses, assimilées à un âge d'or de la mobilité sociale par opposition à la période qui suit.

Les candidats commettent des erreurs de repérage chronologique quand ils décrivent l'évolution du système scolaire français (notamment le mouvement de massification de l'école), les politiques de lutte contre les inégalités ou certaines analyses théoriques (celles de P. Bourdieu et de R. Boudon).